

N'avez vous pas honte ?

CP La Talaudière

Le 23/02/2024

Aujourd'hui une page se tourne, la direction par manque de courage a décidé de se cacher derrière les juges et le système judiciaire pour ne plus être obligée de sanctionner ses chers pensionnaires. Nous le savions depuis longtemps, leur faculté à sanctionner est réservée à la chair à canon habillée en bleu. Mais un pas a été franchi lors de la commission de discipline où un détenu a été sanctionné de 10 jours de QD et 10 jours de sursis pour :

apologie du terrorisme et menace de mort

Le tout écrit et envoyé à la collègue, à la direction, au procureur, et au juge d'application !!!

Ce pauvre petit habitué à la prison suite à de très nombreux passages s'est défendu en disant que c'était sur le coup de la colère.... Elle a duré longtemps la colère pour avoir le temps de faire 5 courriers ou il répète inlassablement ses menaces et autre allégeance à des groupes terroristes l'UFAP Unsa justice de Saint-Étienne a bien évidemment demandé des explications à la direction qui c'est dédouanée de la " sanction" estimant qu'une poursuite judiciaire allait avoir lieu et qu'une demande de retrait de remise de peine soit réalisée.

La blague !!!

Premièrement le détenu se moque de rester 15 jours de plus à La TALAU c'est son lieu de villégiature préféré après les bancs de la place publique. Et deuxièmement depuis quand la pénitencière demande à la justice de sanctionner les détenus a sa place ?? ces éléments de langage ne vont tromper personne et cette défausse sur la justice ne fera que montrer que la direction refuse d'assumer son rôle

protéger et défendre les agents

l'UFAP Unsa justice de Saint-Étienne ne restera pas silencieuse face à cet abandon de la première de vos missions qui est de protéger les agents

l'UFAP Unsa justice de Saint-Étienne exige que l'administration fasse le nécessaire pour que les agents soient défendus comme il se doit. Il est intolérable de se reposer intégralement sur la justice et dire que le procureur poursuivra les détenus alors que personne ne peut avoir aucune certitudes sur ce point.

l'UFAP Unsa justice de Saint-Étienne demande que les menaces ou agressions soient sanctionnés en interne par un minimum de 20j de QD pour les menaces et 30j de QD pour les agressions.

Pour le bureau
Thierry MACHARD